

Assurance amortissement

Une assurance amortissement garantit que votre logement à usage propre demeure financièrement supportable et couvre les risques financiers en cas d'incapacité de gain et de décès.

Vos avantages

- Amortissement indirect de votre dette hypothécaire**
 Au lieu d'amortir directement l'hypothèque, vous versez le montant dans une assurance amortissement avec capitalisation. La dette hypothécaire reste la même pendant toute la durée d'amortissement; et donc aussi la charge d'intérêts. Le capital versé sert à rembourser l'hypothèque.
- Réduction de l'impôt sur le revenu**
 Vous pouvez déduire les taux d'intérêt hypothécaires et les primes de l'assurance 3a du revenu imposable.
- Protection individuelle pour vos proches**
 Les risques financiers incapacité de gain et décès sont inclus dans l'assurance amortissement. En cas d'accident, le revenu réduit n'est pas soudainement et disproportionnellement affecté par les coûts occasionnés. L'amortissement de votre hypothèque et le financement de votre logement en propriété restent assurés en cas d'invalidité et de décès.

Renseignements/informations supplémentaires

Votre conseillère ou votre conseiller se tient à votre entière disposition pour élaborer avec vous une offre sur mesure. Prenez contact avec votre conseillère ou votre conseiller, ou écrivez-nous directement ici:

[raiffeisen.ch/conseil](https://www.raiffeisen.ch/conseil)

Fonctionnement de l'assurance amortissement

Epargne

Selon la sécurité et le rendement souhaités, la prime d'épargne peut être investie dans un placement garanti à 100%, avec une participation aux excédents supplémentaire, mais aussi dans divers placements en fonds.

Si vous souhaitez rembourser votre hypothèque de manière anticipée, vous pouvez le faire à tout moment, puisque vous récupérez avec garantie au moins 100% du placement.

Décès

Avec la couverture d'assurance intégrée, adaptée à vos besoins, vous prenez des dispositions pour vos proches.

Le capital versé en cas de décès est immédiatement utilisé pour amortir l'hypothèque, de sorte que la charge financière du logement reste supportable pour les survivants.

Incapacité de gain

En cas d'incapacité de gain, les primes de l'assurance amortissement continuent d'être payées grâce à la libération du paiement des primes intégrée – l'amortissement de l'hypothèque est également assuré en cas d'invalidité.

Grâce à une assurance incapacité de gain complémentaire, vous assurez votre revenu et donc votre capacité financière en cas d'incapacité de gain, et ce, en fonction de vos besoins.

Bon à savoir

Solutions d'assurance chez Raiffeisen

Grâce à notre partenariat avec la Mobilière et Helvetia, vous bénéficiez aussi d'une offre complète en matière d'assurance.